

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00307

Numéro SIREN : 968 503 078

Nom ou dénomination : CABINET ESCOFFIER

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2018 sous le numéro de dépôt B2018/005453

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2018/005453**  
n° de gestion : **1968B00307**  
n° SIREN : **968 503 078 RCS Lyon**

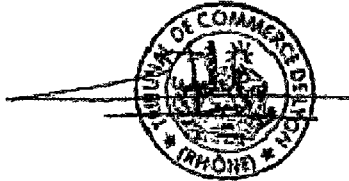
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 01/03/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CABINET ESCOFFIER - Société par actions simplifiée  
40 rue Laure Diebold 69009 Lyon -FRANCE-

**date de clôture : 31/08/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Dépôt des comptes annuels**



4995780



4995780

**BILAN ACTIF****SAS CABINET ESCOFFIER****Comptes au 31/08/17**

EURO

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Net 31/08/17</b>	<b>Net 31/08/16</b>
Capital souscrit non appelé <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets, droit similaire Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes/Immo. Incorp. <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> Terrains Constructions Installations techniques, Mat. Outil. Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b> Participations évaluées Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	384 591	295 355	89 236	113 584
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>402 660</b>	<b>295 355</b>	<b>107 305</b>	<b>131 653</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b> Stocks de matières premières Stocks d'en cours de production de biens Stocks d'en cours de production de services Stocks de produits intermédiaires et finis Stocks de marchandises  Avances, acomptes versés sur commandes <b>CREANCES</b> Clients comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé <b>DIVERS</b> Valeurs mobilières de placement Disponibilités <b>COMPTES DE REGULARISATION</b> Charges constatées d'avance	63 790	51 417	63 790	90 196
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 452 164</b>	<b>51 417</b>	<b>1 400 747</b>	<b>1 245 128</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursements des obligations Écart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 854 824</b>	<b>346 772</b>	<b>1 508 052</b>	<b>1 376 781</b>

**BILAN Passif****SAS CABINET ESCOFFIER****Comptes au 31/08/17**

EURO

<b>RUBRIQUES</b>	<b>31/08/17</b>	<b>31/08/16</b>
Capital social ou individuel	110 000	110 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	11 000	11 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	426 408	381 447
Report à nouveau	100 000	100 000
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	<b>191 856</b>	<b>182 462</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>839 265</b>	<b>784 908</b>
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 108	33 278
Emprunts et dettes financiers divers	169 221	97 722
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 451	168 286
Dettes fiscales et sociales	287 779	235 503
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 728	3 585
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	36 500	53 500
<b>DETTES</b>	<b>668 787</b>	<b>591 873</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 508 052</b>	<b>1 376 781</b>

**Compte de résultat**

SAS CABINET ESCOFFIER

Comptes au 31/08/17

EURO

**PREMIERE PARTIE**

RUBRIQUES	France	Exportation	31/08/17	31/08/16
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 605 836		1 605 836	1 515 326
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>1 605 836</b>		<b>1 605 836</b>	<b>1 515 326</b>
Production stockée			- 26 406	44 234
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 372	
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			26 841	6 253
Autres produits			2 908	116
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>1 610 552</b>	<b>1 565 929</b>
Achats de marchandises ( et droits de douane )				
Variation de stock de marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnements				
Variation stock matières premières & approvisionnement				
Autres achats et charges externes			867 942	865 642
Impôt, taxes et versements assimilés			24 164	24 221
Salaires & traitements			287 106	269 003
Charges sociales			102 798	98 279
Dotations aux amortissements sur immobilisations			24 349	26 024
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			11 609	12 050
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			17 579	9 708
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 335 548</b>	<b>1 304 928</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>275 004</b>	<b>261 001</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières , créances immob.				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 378	2 777
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>2 378</b>	<b>2 777</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>- 2 378</b>	<b>- 2 777</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>272 626</b>	<b>258 224</b>

**Compte de résultat**

SAS CABINET ESCOFFIER

Comptes au 31/08/17

EURO

**DEUXIEME PARTIE**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>31/08/17</b>	<b>31/08/16</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur Provisions & transferts de charges		611
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>611</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>611</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	80 770	76 374
<b>TOTAL des PRODUITS</b>	<b>1 610 552</b>	<b>1 566 540</b>
<b>TOTAL des CHARGES</b>	<b>1 418 696</b>	<b>1 384 078</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>191 856</b>	<b>182 462</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CABINET ESCOFFIER

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 1 508 052 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 191 856 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 9 589 Euro (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 5 707 Euro) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	384 591			384 591
Immobilisations financières	18 069			18 069
<b>Total</b>	<b>402 660</b>			<b>402 660</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	271 006	24 349		295 355
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>271 006</b>	<b>24 349</b>		<b>295 355</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>107 305</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 179 389 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	18 069		18 069
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 051 281	1 051 281	
Autres	83 230	83 230	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	26 809	26 809	
<b>Total</b>	<b>1 179 389</b>	<b>1 161 320</b>	<b>18 069</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	126 476
Autres créances	54 276
Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>180 752</b>

## Notes sur le bilan

**Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	66 109	11 609	26 302	51 417
<b>Total</b>	<b>66 109</b>	<b>11 609</b>	<b>26 302</b>	<b>51 417</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		11 609	26 302	
Financières				
Exceptionnelles				

**Dépréciation des créances**

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 51 417 Euro.

Une provision pour dépréciation a été constatée chaque fois que le recouvrement des créances était compromis.

**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 110 000,00 Euro décomposé en 2 750 titres d'une valeur nominale de 40,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 750	40,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 750	40,00

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 668 787 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	22 108	11 418	10 689	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 451	145 451		
Dettes fiscales et sociales	287 779	287 779		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	176 949	176 949		
Produits constatés d'avance	36 500	36 500		
<b>Total</b>	<b>668 787</b>	<b>658 098</b>	<b>10 689</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	11 170			
(**) Dont envers les associés	21 837			

## Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	208
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 078
Dettes fiscales et sociales	46 222
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	7 728
<b>Total</b>	<b>184 236</b>

## Notes sur le bilan

## Autres informations

## Éléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
<b>Total Immobilisations</b>		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	118 441	180 272
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
<b>Total Créances</b>	<b>118 441</b>	<b>180 272</b>
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	62 924	84 461
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 401	14 501
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total Dettes</b>	<b>151 325</b>	<b>98 962</b>

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	26 809
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>26 809</b>

**Produits constatés d'avance**

	Montant
Produits d'exploitation	36 500
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
<b>Total</b>	<b>36 500</b>

 **Autres informations**

**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

---

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

## CABINET ESCOFFIER

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 110 000 €

40, rue Laure Diebold  
LYON 9<sup>ème</sup>

968 503 078 RCS LYON  
SIRET 968 503 078 00030

### TEXTE DE LA RESOLUTION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS SOU MIS ET APPROUVE PAR LES ASSOCIES LE 26 FEVRIER 2018

(Exercice clos le 31 août 2017)

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux propositions du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 191 856,25 € de la manière suivante :

- |                                       |       |              |
|---------------------------------------|-------|--------------|
| - aux actions à titre de dividendes : | ..... | 137 500,00 € |
| soit un dividende de 50 € par action, |       |              |
| <br>                                  |       |              |
| - le solde, soit :                    | ..... | 54 356,25 €  |
| au poste « Autres réserves ».         |       |              |

L'assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement au 1<sup>er</sup> mars 2018.

Ce dividende sera soumis en intégralité, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique d'un montant de 30 %, se décomposant entre un taux forfaitaire unique de 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu, et de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux (sans quote-part de CSG déductible).

Il pourra être soumis sur option, déposée lors du dépôt de la déclaration de revenus, à une imposition des dividendes perçus calculée selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, en bénéficiant de l'abattement de 40 % mentionné au 2<sup>o</sup> de l'article 158-3 du Code général des impôts, avec une quote-part de CSG déductible. Cette option devra être globale pour l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers et plus-values de l'année.



Il est rappelé, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été distribué, par action, les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus	
31.08.2016	50 €		
31.08.2015	55 €		
31.08.2014	40 €		

A handwritten signature or mark consisting of a stylized 'E' followed by a vertical line and a double vertical line.

# **CABINET ESCOFFIER**

Société par Actions Simplifiée au capital de 110 000 €

40 rue Laure Diebold

69009 LYON

## **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2017



Aux Associés,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 26 février 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CABINET ESCOFFIER relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

## SOCIETE CABINET ESCOFFIER - RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2017

---

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
  
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
  
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
  
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne,  
le 9 février 2018

**Joël MANCUSO**  
Commissaire aux Comptes

